



RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS

Article 1 : Objet.

Le Site DECATHLON B'twin Village, situé au 4 rue Professeur Langevin, 59000 Lille (ci-après l'« Organisateur »), organise un jeu concours sans obligation d'achat, intitulé « Le Petit Tour » (ci-après désigné le « Jeu »), dans le but de faire gagner un bon de réduction de 10% pour tout achat en magasin à un client participant au jeu.

Article 2 : Date

Le Jeu aura lieu les 11/07/2024 et 13/07/2024 de 10H à 18H

Article 3 : Modalités du Jeu.

Article 3.1 : Éventuelles restrictions à la participation

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, âgée de dix-huit (18) ans minimum résidant en France métropolitaine et mineur avec autorisation parentale à l'exclusion des membres du personnel du Site Organisateur et de leur famille (ci-après désigné le « Participant »).

Article 3.2 : Participation au Jeu.

Pour participer à ce Jeu, il suffit que le Participant :

- participer à l'une des sessions de jeu « Le Petit Tour »
- remporte la course

Il est entendu par les Participants que le Jeu se déroule exclusivement dans le magasin de l'Organisateur.

Le Participant comprend qu'il ne peut participer qu'à une seule session et ne peut choisir avec quels participants concourir.

Article 3.3 : Détermination des gagnants

A chaque victoire, le gagnant de la session remporte un bon de réduction de 10% pour tout achat réalisé dans le mois suivant au magasin du B'twin Village, situé 4 rue du Professeur Langevin, 59000 Lille.

Article 4 : Lots

Article 4.1 : Contenu du lot

Ce Jeu est doté comme suivant :

- 25 cartes "Bon de réduction" de 10% à usage unique pour les sessions du 11/07/2024 valables jusqu'au 15/08/2024
- 25 cartes "Bon de réduction" de 10% à usage unique pour les sessions du 13/07/2024 valables jusqu'au 15/08/2024

Il est entendu et accepté par les Participants que le but du Jeu est d'arriver premier à la course de vélo.

Les bons sont valables pour un mois en magasin du B'twin Village à compter de la remise, c'est-à-dire jusqu'au 15/08/2024.

Il est entendu et accepté par les Participants que le nombre de bons de réduction est limité à la journée. Si le nombre de bons de réduction est épuisé, l'Organisateur ne pourra en distribuer davantage à la demande des Participants.

Article 4.2 : Attribution du lot

L'attribution des lots se fait comme suivant :

- Il n'y aura qu'un seul gagnant par session de jeu
- Le gagnant sera défini conformément à l'article 3.3 des présentes

Article 5 : Information du gagnant

Le gagnant obtiendra son lot à l'issue de la fin de la session et aura un mois à compter de la remise du bon pour l'utiliser comme achat en magasin.

Article 6 : Retrait du lot

Le lot sera à retirer auprès de l'animateur du jeu après remplissage d'un document avec les coordonnées du participant.

Article 7 : Validité de la participation

Il ne sera accepté qu'une seule participation par session par personne (même nom, même adresse, même coordonnées).

Il ne sera attribué qu'un seul lot sur la totalité de la session.

Les bons de réduction et remplissage du document de participation inexacts, incomplets, illisibles, raturés, surchargés ou déposés après la date de fin des inscriptions seront considérés comme nuls.

Notamment mais non limitativement, dans le cas où un Participant jouerait plusieurs fois et obtiendrait plusieurs bons de réduction, ledit participant sera automatiquement exclu du Jeu.

La participation à ce Jeu implique l'acceptation pleine et totale du présent règlement. Le non-respect de ses dispositions entraînera l'exclusion du Participant du Jeu..

Article 8

Le Site Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, pour des raisons indépendantes

de sa volonté, le Jeu devait être en totalité ou partiellement reporté, modifié ou annulé.

Article 9 : Communication du règlement

Le présent règlement est affiché sur le site de l'Organisateur et pourra être communiqué gratuitement à l'accueil du site à toute personne en faisant la demande.

Article 10 : Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par DECATHLON. Le médiateur droit de la consommation ainsi proposé est CM2C.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :

- voie électronique : www.cm2c.fr ;
- ou par voie postale : CM2C - 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS

Conformément à l'article L 612-2 du Code de la consommation, l'une des conditions préalables à l'examen du litige par CM2C est la suivante : le consommateur doit justifier avoir tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Service client de DECATHLON, par une réclamation portée par courrier ou courrier électronique selon les modalités suivantes:

Le centre de relation clients peut être joint :

- par téléphone au 09 69 368 369 (coût d'une communication locale depuis un téléphone fixe en France métropolitaine) de 9h à 20h du lundi au samedi, hors jours fériés.
- Par voie postale à l'adresse suivante : Decathlon France – Service clients
Decathlon.fr - 4, boulevard de Mons 59665 VILLENEUVE D'ASCQ

Le Participant peut également se rapprocher des Sites Organiseurs pour toute réclamation.

Article 10 : Données personnelles

Article 10.1 : Participation au Jeu

Dans le cadre de du Jeu organisé par le Site Organisateur, le Participant peut être amené à communiquer certaines données personnelles que le Site Organisateur aura besoin de traiter pour avertir le Participant en cas de gain. La participation au Jeu n'entraîne aucune prise de décision - relative aux données à caractère personnel - entièrement automatisée de la part du Site Organisateur. Les données personnelles du Participant restent à l'intérieur de l'UE, où le Site Organisateur met tout en œuvre pour les protéger en respectant la réglementation européenne. Le destinataire des données est DECATHLON France. Le responsable de traitement des données du Participant est DECATHLON SAS, 4 Boulevard de Mons 59650 Villeneuve d'Ascq.

Le Participant peut consulter et rectifier ses données personnelles. Sous certaines conditions, il peut aussi demander à ce que ses données soient transférées à une autre entité que DECATHLON. Pour ce faire, le Participant peut envoyer un email à cette adresse : VosDonneesPersonnelles@decathlon.com ou contacter le directeur du Site Organisateur. Le Participant peut également avoir plus d'informations sur le site decathlon.com et sur la page

données personnelles.

☐ Article 10.2 : Acceptation de la réception d'offres commerciales :

Si le Participant venait à consentir à la réception de communications à vocation commerciale, ce Traitement de données à caractère personnel aura pour finalité la gestion du marketing direct : nom, prénom, e-mail, adresse postale, historique d'achat, sport pratiqué. Les données confiées par les clients au Site Organisateur sont traitées par DECATHLON SE, 4 boulevard de Mons à Villeneuve d'Ascq, 59650. Les données des clients sont destinées à l'équipe de votre magasin de DECATHLON B'twin Village, à la direction marketing, la direction commerciale et la direction Informatique de DECATHLON.

Dans le cadre de la gestion du marketing direct, DECATHLON peut effectuer un profilage ou une prise de décision, qui ne peuvent se faire de manière entièrement automatisée.

Cette opération s'effectue seulement après le consentement des clients. DECATHLON met tout en œuvre pour protéger les données personnelles des clients en suivant la réglementation européenne. Les données sont stockées sur des serveurs. Dans ce cadre, elles peuvent faire l'objet de transferts en dehors de l'Union Européenne.

Les données des clients seront supprimées dans un délai maximum de trois (3) ans après le dernier contact.